

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

La pétition pour la sauvegarde d'une école de proximité dans le Vallon du Nozon (1380 signatures)

La Commission des pétitions s'est réunie le 30 janvier 2008 à la salle du Bicentenaire, de 13h30 à 16h30.

Elle était composée de : Mmes Verena Berseth Hadege, Christine Chevalley, Florence Golaz, Suzanne Jungclaus Delarze, Lise Peters, Marianne Savary, Claudine Wyssa et de MM. Jean-Robert Aebi, Grégory Devaud, Félix Glutz, André Marendaz, Pierre-André Pernoud, Claude Schwab, Philippe Reymond (rapporteur), sous la présidence de M. Jérôme Christen.

Nos remerciements vont à Mme Carole Pico pour l'excellence des notes de séance.

Description de la pétition

Pour les pétitionnaires, le maintien de classes dans les villages présente les avantages suivants :

- Epanouissement de l'enfant dans un cadre familial et structurant.
- Préservation du tissu social dans les villages.
- Utilisation optimale des structures en place.
- Sécurité avérée dans les écoles de village et frein aux incivilités.
- Maintien d'un certain service de transport public également pour l'ensemble de la population.
- Maintien d'une qualité de vie, ce qui est une garantie pour un développement économique durable dans les zones décentralisées.

En revanche, trop de centralisation favorise la violence et l'anonymat et aurait, en plus, comme conséquences néfastes :

- La nécessité de créer de nouvelles structures d'accueil.
- La nécessité de construire de nouveaux bâtiments scolaires.
- La baisse de l'attractivité des zones rurales pour de nouveaux habitants. Ce frein à l'installation de familles contribuerait au vieillissement de la population dans les villages et au dépeuplement des zones rurales.

Audition des pétitionnaires représentés par Mmes Dupraz Rutz, Isabelle Otz, Danielle Guignard et M. Daniel Mange

Lorsque la pétition a été déposée, le comité savait que l'obligation de fermer des écoles de une à deux classes avait été supprimée dans le plan directeur cantonal malgré tout, il a été décidé de la maintenir, du fait que l'esprit qui se dégage du plan directeur cantonal n'a pas été modifié. En effet, d'une

manière générale, il en ressort que le système actuel ne présente que des désavantages le plan directeur cantonal propose une concentration des élèves qui est le seul gage d'une bonne pédagogie.

Le comité ne prétend pas présenter le système idéal il ne demande pas à ce que tout reste figé en revanche, on ne peut pas d'un seul coup de balai éliminer un système existant.

Le Vallon du Nozon est un regroupement de huit villages éloignés c'est une région de montagne qui va de 600 à 1'200 m il est représentatif de l'arrière-pays. On peut difficilement assimiler l'arrière-pays à des régions de plaine et urbaines.

Au niveau des coûts de transport : on ne voit pas comment on pourrait diminuer les coûts de transport dans cette région, car quel que soit le village où se trouve l'école, il faut passer dans tous les villages pour prendre les enfants il y a des économies qu'on ne pourra pas faire.

L'organisation des classes est la suivante : les deux années d'école enfantine sont à Premier, la 1ère primaire se trouve à Bretonnières la 2ème primaire à Croy. Ce sont des classes d'une trentaine d'enfants la 3ème primaire se trouve à Bofflens la 4ème primaire à Romainmôtier. A partir de la 5ème année les enfants vont à Vaulion.

Audition du Chef de service de la DGEO

M. Daniel Christen livre les réflexions suivantes :

Cette pétition fait référence au plan directeur cantonal qui régit la logique des constructions il a été adopté par le Grand Conseil. Il faut savoir qu'il ne concerne que les constructions nouvelles et non les existantes lorsqu'on construit une école, il faut demander une autorisation spéciale au département les règles d'accord pour la donner relèvent en particulier du plan directeur, car il faut placer les écoles au bon endroit en fonction du plan directeur.

Les trois grands principes qui ont présidé à la nouvelle organisation scolaire dans le plan directeur relèvent :

a) de considérations pédagogiques : il est préférable, dans la mesure du possible, de ne pas laisser des enseignants travailler de manière isolée et de créer une dynamique d'enseignants qui peuvent collaborer.

b) d'une considération sociale qui consiste à regrouper les classes, afin d'offrir une infrastructure liée à la journée d'écolier dans la grille horaire la tendance est qu'il y ait une prise en charge des élèves au-delà de la grille horaire. Il faut pouvoir créer des repas de midi, des devoirs surveillés on ne peut pas le faire si les classes sont trop dispersées ceci plaide en faveur d'un certain regroupement.

c) de minimiser les transports des enfants les heures que les enfants passent dans les bus sont du temps perdu.

Les circonstances locales : le Vallon du Nozon est organisé en une association scolaire qui regroupe huit communes. On constate une baisse constante des effectifs dans cette région que la présence de l'école n'arrive pas à empêcher en 5 ans, on a perdu le 19% des effectifs du Vallon du Nozon. Cette baisse est importante on se trouve avec trop de locaux scolaires dans cette région on a 14 salles de classe qui sont réparties dans les villages de la région dix sont occupées cette année et toutes les prévisions indiquent qu'on aura besoin de sept classes dans les prochaines années ainsi sept resteront vides. C'est une vision à court terme.

La notion d'école de proximité peut être un piège dans le sens que si l'école est proche des gens du village, elle n'est pas forcément proche des lieux d'habitation des élèves qui s'y rendent aujourd'hui, le 81% des enfants sont transportés dans les villages ces écoles sont maintenues en vie par les transports d'élèves.

Ce type de politique génère des coûts de transports supérieurs à une politique d'organisation des transports avec un centre scolaire.

Un projet départemental sur l'organisation scolaire existe il y a une volonté de donner la parole aux

autorités locales le directeur est le porte-parole du département auprès des autorités locales.

Délibération de la commission

C'est une problématique complexe, on peut penser que les personnes les mieux placées pour comprendre sont les acteurs concernés et le département. L'idéal serait qu'un dialogue s'installe entre tous les acteurs concernés afin que les intérêts de chaque partie soient pris en compte. On peut aussi relever que les impératifs du département sont importants.

Entre les deux solutions extrêmes que sont le maintien à tous crins des classes dans les villages ou l'application sans discussion des mesures figurant dans le plan directeur cantonal, on pourrait prôner un dialogue entre les pétitionnaires et les autorités locales pour essayer de trouver des solutions respectant les intérêts de chacun.

Cette pétition soulève deux questions : la première est pédagogique, à savoir si les petites structures sont meilleures que les grandes ou vice-versa la seconde montre qu'on a affaire aux conséquences de la dépopulation d'une région, ce qui conduit à une diminution inévitable de classes. Il est regrettable que les pétitionnaires n'aient pas eu de contact avec les autorités compétentes.

Les pétitionnaires se sont trompés de cible en s'adressant à la Commission des pétitions : ils auraient dû s'adresser à l'association de commune de l'arrondissement scolaire, compétente en matière de bâtiments et de transports scolaires.

Le problème des transports ne concerne pas le département visiblement c'est à l'association régionale de s'occuper de cette problématique.

La commission regrette que les pétitionnaires n'aient pas pris contact avec les autorités scolaires locales et les municipalités afin de connaître leur position.

Vote

La Commission des pétitions recommande au Grand Conseil **de ne pas prendre cette pétition en considération par 13 voix et 2 abstentions.**

Toutefois, la commission unanime émet le vœu d'encourager le département à aller dans le sens de maintenir le plus possible des classes dans les villages et de ne pas forcément tout centraliser.

Gimel, le 31 mars 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Reymond*